

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 22 octobre 2024

Délibération n° 87 - 2024 relative à l'élection du conseil SSE

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 3 des statuts du service de santé étudiante,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne déclare élus du conseil SSE à l'unanimité :

Collège enseignants : (2 sièges)

- Chrystel BESCHE-RICHARD
- Frédéric CASTEL

Collège étudiants élus CA : (2 sièges)

- Linda MFENJOU
- Lou-Anne BELLETERRE

Collège étudiants élus CAC : (5 sièges)

- Olivia DURDON
- Clotilde ADAM

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	28
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : NEANT

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 24/10/2024

Document mis en ligne le : 24/10/2024